



Stage :

Les Fondamentaux des Assurances Construction

EN PRÉSENTIEL A PARIS OU EN DISTANCIEL

• Public concerné

Ce stage est destiné aux personnes pratiquant ou allant pratiquer l'assurance construction

• Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Il est recommandé d'avoir lu ses polices Assurances Construction avant la formation.

• Objectifs et compétences visées

Permettre aux participants de :

- Identifier les polices en assurances construction, les garanties, les responsabilités des intervenants
- Appréhender les règles juridiques

• Durée et tarif

2 jours, soit 14 heures.

14,50 € HT

Ce tarif comprend le face à face pédagogique, ainsi que le support. En présentiel : le repas, et pauses café.

• Intervenants

- Thierry CURT. Consultant sénior expert en Assurances. Dirigeant de CS Entreprise
- Consultants formateurs spécialistes en Assurances possédant une expérience terrain (conseil et audit d'assurance ou gestion des risques des entreprises et collectivités).

• Modalités pédagogiques et d'évaluation

La formation, basée sur une pédagogie active et participative, s'appuie sur :

- Des échanges entre formateurs et participants
- Des mises en situation directement liées au contexte professionnel des participants avec explication technique des clauses assurantielles avant et après réception.
- Schéma explicatif des polices avant et après réception
- Quizz de début et de fin de formation – Questions / réponses

Les participants sont invités à amener leurs cas pratiques.

Un support pédagogique est remis à chacun des participants.

Une attestation de fin de formation sera remise à l'issue de la session



Stage :
Les Fondamentaux
des Assurances
Construction

Programme

1. Les aspects juridiques

- Constructeurs (maîtres d'œuvre, réalisateurs, non réalisateurs, ...) et maîtres d'ouvrage : rôles et responsabilités pendant les travaux, à la réception et après réception.
- Fabricants d'EPERSs et contrôleurs techniques.
- Garantie de parfait achèvement, garantie biennale de bon fonctionnement et responsabilité décennale.
- Cas de dommages intermédiaires.

2. La police tous risque chantier

- L'Assuré
- Les garanties de Base, les extensions de garanties, les exclusions
- Le volet montage essai
- La garantie maintenance visite
- Les particularités du contrat : le plafond contractuel de garantie, l'interruption de la prescription biennale, le recours subrogatoire de l'assureur et la renonciation à recours

3. La dommage ouvrage

- Les clauses types, les garanties facultatives, les exclusions

4. Les assurances pour les ouvrages soumis et non soumis

- Les différences entre des ouvrages soumis et non soumis à l'assurance construction, comment les assurer
- Le cas particulier des ouvrages non soumis, accessoire d'un ouvrage soumis
- Les ouvrages extérieurs et les VRD
- Le périmètre de l'obligation d'assurance décennale.
- La responsabilité d'un constructeur sur un ouvrage non soumis

5. La responsabilité civile décennale

- Les clauses types, les garanties facultatives, les exclusions

6. Les autres polices

- R.C. maître d'ouvrage, R.C. entreprise, Contrat Collectif Responsabilité Décennale

7. Le sous-traitant

- Les responsabilités du sous-traitant vis-à-vis de son contractant
- La distinction de la qualité de sous-traitant avec la qualité de constructeur
- L'assurance du sous-traitant
- Le régime de la prescription (unification des délais)

Formations complémentaires

- Gestion technique des sinistres « Responsabilité Civile » et « Construction »
- Spécialisation : Dommage ouvrage, Tout risque chantier,

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations, notre référent handicap se tient à votre disposition au 01.39.72.12.22 ou par mail : contact-csformations@cs-entreprise.com